Jeudi 19 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 18 mai.

Le roi a quitté hier, à trois heures de l'après-midi, la résidence, pour se rendre dans l'Overyssel.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui l'arrêté royal suivant :

Nous GUILLAUME II, *par la grâce de Dieu*, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, *etc., etc., etc.*

Ayant pris en considération que la ville de Hambourg a été, ces jours-ci, d'une terrible calamité ;

Voulant, conformément aux vœux nombreux exprimés à cet égard, prendre des mesures afin que les Pays-Bas puissent autant que possible contribuer au soulagement de cette grande infortune qui pèse sur une ville amie ;

Vu l'arrêté royal du 22 septembre 1823, *Staatsblad* n° 41 ;

Avons arrêté et arrêtons :

1. Il sera fait, avant le 10 juin prochain, par les soins des administrations locales, dans toutes les villes et communes du royaume, une collecte à domicile.

2. Le produit de cette collecte sera employé à soulager, autant que possible, le malheur qui a frappé la ville de Hambourg.

3. Les fonds recueillis seront versés de la manière accoutumée au trésor public, par les soins des chefs des administrations locales.

4. Les quittances à délivrer pour ces versemens, seront envoyées le plus tôt possible aux gouverneurs des provinces qui les transmettront à notre ministre de l'intérieur.

5. Après que l'on connaîtra le montant total de la collecte dans toutes les villes et communes, il en sera publié un relevé dressé par le *Staats-Courant* des Pays-Bas.

6. Notre ministre de l'intérieur se concertera avec nos ministres des finances et des affaires étrangères, au sujet des mesures à prendre pour faire parvenir le produit de ces collectes à sa destination.

7. Nos ministres d'état chargés de la direction des affaires susdites auront soin de faire annoncer en temps opportun cette disposition dans les églises des différentes communions.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance de nos ministres des finances et des affaires étrangères et à celle de nos ministres d'état chargés de la direction des affaires des cultes.

La Haye, le 17 mai 1842.

Signé, GUILLAUME.

Le ministre de l'intérieur,
Schimmelpenninck van der Oye.

La même feuille contient encore ce qui suit :

M. par arrêtés du 15 mai 1842, n° 67 à 76 :

Accorde démission honorable : à M. C. D. E. J. Bangemann, [illegible]

Hangens jusqu'à présent envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près de la cour de Danemarck, à M. le baron H. R. W. van Goltstein, jusqu'à présent ministre résident près des villes anséatiques et à H. S. d'Eck jusqu'à présent ministre résident près de la cour de Wurtemberg. Ces diplomates ont été remerciés en même temps pour les longs et fidèles services par eux rendus au pays.

2° S. M. a nommé : ministre-résident près des cours de Bade, de Bavière et de Wurtemberg, M. le baron A. A. Hanneken, jusqu'à présent conseiller de la légation des Pays-Bas près de la cour de la Grande-Bretagne ; chargé d'affaires près de la cour de [illegible] ; chargé d'affaires près de la cour des États-Unis ; chargé d'affaires près de la république des États-Unis, M. le comte C. A. A. de Bentinck, jusqu'à présent chargé d'affaires de S. M. près de la cour de Suède et de Norvège ; chargé d'affaires près de la cour de Suède et de Norvège, M. J. C. Gevers, jusqu'à présent conseiller de la légation des Pays-Bas près de la cour de Russie ; secrétaire de la légation de S. M. près de la cour de la Grande-Bretagne M. A. J. L. Stratenus, jusqu'à présent secrétaire de légation employé près du département des affaires étrangères ; secrétaire de la légation des Pays-Bas près des cours de Bade, de Bavière et de Wurtemberg M. L. P. J. van de Spiegel, jusqu'à présent secrétaire de légation employé au département des affaires étrangères ; secrétaire de légation des Pays-Bas près de la cour de Russie, M. le comte C. H. G. L. van Rylandt, jusqu'à présent nommé adjoint au département des affaires étrangères.

S. M., par arrêté du 12 de ce mois a nommé entr'autres, avocat du gouvernement dans la province de Drenthe M. H. Vos, procureur à Assen.

Nous avons dans le *Groninger Courant* qu'il a plu à S. M. le roi Guillaume-Frédéric comte de Nassau de faire don, au département de Groningue de la Société *Ut omnes unum sint*, d'une somme de cent florins, à titre de subside pour les caisses de charité de ladite Société.

Les journaux d'Amsterdam portent le nombre des voyageurs qui ont fait usage du chemin de fer d'Amsterdam à Harlem, pendant les deux jours de la Pentecôte, à savoir :

Le 15 mai d'Amsterdam à Haarlem 1274
" " Haarlem " 2016
16 " Amsterdam " 1038
" " Haarlem " 2376

Total 6704

Aucun accident n'a troublé cette activité du service de notre chemin de fer, et l'ordre le plus parfait a présidé au départ comme à l'arrivée des convois.

Pendant le mois d'avril dernier, il y a eu au bureau de Bath 291 déclarations d'entrée à savoir : 194 navires sous pavillon néerlandais et 97 sous pavillon belge ; sans compter les bateaux à vapeur et les filets anglais ; et 270 déclarations de sortie à savoir 181 et 89 respectivement sous les deux pavillons ci-dessus, également sans compter les pyroscaphes et les bateaux de pêche.

— Le *Tremblement de terre de la Martinique* continue à jouir d'une vogue bien méritée et à attirer la foule à notre Théâtre national. A chaque représentation et après la chute du rideau, le public rappelle MM. Bingley, Hummecher et Mad. Steopendaal [illegible] cette véritable création à laquelle participent [illegible] jouée par les artistes et entourée du prestige de l'unité décorateur ne saurait manquer d'avoir encore un grand nombre de représentations très-suivies.

— Dimanche dernier, est mort à Delft, à l'âge de 48 ans, M. M. A. Wynaendts, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, membre de la Seconde Chambre des États-Généraux et échevin de la ville de Delft. M. Wynaendts est généralement regretté à cause de ses excellentes qualités publiques et privées.

— Le 12 de ce mois, est mort à Franeker, à l'âge de 63 ans, M. Sicco Ens, médecin et professeur à l'Athenée de ladite ville.

— Dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, est mort à Arnhem, où il est généralement regretté, M. J. Weerts, ancien bourgmestre de ladite ville, membre de la Première Chambre des États-Généraux, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais etc. M. Weerts avait atteint l'âge de 73 ans.

— D'après les dernières nouvelles de Genève, on semblait s'y attendre à une émeute redoutable, ayant le double but de forcer le gouvernement à se démettre pour faire place à un gouvernement provisoire composé de révolutionnaires ardens, et de faire convoquer la Constituante à recommencer ses travaux par des lois encore plus démocratiques. On comptait sur l'élite de la milice embrigadée à l'avance pour comprimer le mouvement.

— On écrit de Liége, le 15 mai :

On vient de faire dans nos environs une découverte intéressante pour tous ceux qui s'occupent de géologie et d'histoire naturelle. Les ouvriers employés aux travaux du chemin entre Fraipont et Goffontaine ont découvert une espèce de grotte remplie d'ossemens d'animaux carnassiers. Il y a des ossemens d'ours, de hyènes, de loups, etc. On sent de quelle importance ces découvertes sont pour la science. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que cette grotte, qui était fermée de toutes parts par des rochers, ne présentait aucune issue ; ce n'est donc que par un phénomène géologique que ces débris s'y seront trouvés entermés. M. l'ingénieur en chef Petitjean a pris des mesures pour que ces objets précieux pour la science fussent conservés aussi intacts que possible.

FEUILLETON.

MISCELLANÉES.

On cite un mot assez singulier de la reine Christine. — Quelques-uns disent que c'est fort spirituel, d'autres que c'est fort naïf. — M. Alexandre Dumas, admis à la faveur de lui être présenté, lui offrit obligeamment ses ouvrages. — Merci, monsieur, dit-elle ; je ne veux pas vous en priver.

— Il est d'un des derniers retours du duc de Joinville, — sa sœur, la princesse Clémentine, lui fit de vifs reproches de n'avoir pas rapporté quelque costume de femme des pays qu'il avait visités. — J'allais vous en acheter, — lui répondit le jeune prince, — car vos reproches sont injustes, et j'ai précisément acheté le costume *complet* d'une reine sauvage — qui était à peu près de votre taille.

— Montrez-le.

— Je vous le ferai apporter demain.

Le lendemain — le prince arrive et dit à sa sœur : — Je n'ai pas oublié ma promesse — me voici.

— Le costume !

Le duc de Joinville, sans répondre, tire de sa poche un collier fort simple formé d'un rang de grains irréguliers de morceaux de verre bleu.

La princesse Clémentine le regarde avec attention, le trouve assez joli pour sa simplicité, — puis le place sur un meuble et attend.

Pendant le prince s'occupe à regarder un tableau.

— Joinville, lui dit-elle, — à quoi pensez-vous.

— Pourquoi cette question, ma sœur ?

— C'est parce que vous savez bien que j'attends.

— Qu'attendez-vous ?

— Ce que je ne vous ai pas donné.

— Le collier.

— Eh bien ?

— Eh bien, j'attends le reste.

— Mais il n'y a pas de reste.

— Comment !

— Je vous jure que c'est le costume complet — et que la reine dont je parle ne portait rien de plus.

Pendant le carême, les églises de Paris étaient curieuses à observer ; — tantôt un prédicateur plus ou moins célèbre devait travailler, ou [illegible] places comme au théâtre. — On se rappelle, du temps de la Restauration, M. Lacordaire prêchera en costume de dominicain. — [illegible] des places où on voyait et où on entendait, — d'autres où on entendait sans voir, — d'autres où on voyait sans entendre, — enfin un ordre de place où on ne voyait ni n'entendait absolument rien. — [illegible] faire le service de ces diverses places, il avait donc [illegible] ouvreuses, etc., qui faisaient valoir les meilleures.

Un pauvre malade demande son admission dans un hôpital, — on lui [illegible] vous au bureau central, parvis Notre-Dame, — comme il [illegible] Marcheck, il prend une voiture. Arrivé, il attend deux heures, [illegible] quatre heures son tour de visite, bien heureux, lorsque [illegible] ment de la salle d'attente ne le force pas de se tenir debout [illegible] ce, exposé aux injures du temps.

Enfin son tour arrive et le médecin lui dit qu'il n'y a pas de place, ou qu'il n'est pas assez malade, — ou bien encore, ce qui vous paraîtra plus singulier, qu'il est trop malade.

En effet, les affections chroniques sont exclues des hôpitaux. — Qu'un pauvre phtysique se présente, aucun hôpital ne s'ouvrira pour lui ; le malade refusé prend une seconde voiture et rentre dans son triste logis, plus malade, plus pauvre et surtout plus découragé.

Pendant ce temps là vingt sociétés — mangent, boivent, parlent, parlent surtout, car c'est la manie de ce temps ci, — font cela sous prétexte de philanthropie.

Un des poètes français les plus féconds et les plus variés lisait dernièrement chez lui à quelques amis une longue pièce de vers. Parmi les auditeurs s'était glissé un poète de 1810, qui crut reconnaître un de ses vers dans sept ou huit vers qu'il entendait. — Il ne fut pas maître d'écouter le reste de la lecture — et murmurait sans cesse tout bas :

— Ce vers-là est à moi.

Impatienté de ce grognement perpétuel, quelqu'un qui était auprès de lui se leva, s'approcha du maître de la maison qui lisait — et l'interrompant, lui dit haut :

— Il y a ici un poète qui réclame un des vers que vous nous avez lus.

— Rendez-lui son vers, ajouta-t-il en le désignant de la main.

— Rendez-lui son vers et qu'il s'en aille.

—

Voici une épigramme d'une grande finesse échappée à M. Nodier.

Comme il se trouvait l'autre jour avec M. Florens, son collègue, à l'Académie — il lui dit : Ah ça, M. de Balzac se présente.

— Je ne crois pas, répondit M. Florens, il n'a pas fait de visites.

— Pardon, il est venu me voir.

— Moi je ne l'ai pas vu.

— C'est que peut-être il ne vous croit pas de l'Académie.

L'éditeur d'une série d'ouvrages, sur divers sujets, a publié dans les journaux, une annonce dans laquelle il proclame et les titres des ouvrages qu'il met en vente, et les noms des auteurs qui les ont composés ; — ces noms sont au nombre de vingt ou vingt-cinq, et tous, moins un, sont écrits sans le M. dont on se sert pour les simples hommes : — Paul de Kock, Maurice Alhoy, Deyeux, Marco Saint-Hilaire. — *Monsieur* de Balzac, — etc.

M. de Balzac est du reste accoutumé à de pareilles distinctions. — Je me rappelle qu'il y a une huitaine d'années, l'éditeur Werdet, avec lequel je me trouvais en relations, — m'annonça que M. de Balzac m'faisait l'honneur de dîner chez lui, — et voilà bien ce qui me [illegible] du festin et du spectacle de ce célèbre écrivain ; — j'acceptai volontiers et je trouvais là, en outre, Jules Sandeau et Michel Masson, qui étaient de mes amis, et M. Paul de Kock que je ne connaissais pas plus que le [illegible] Sainte-Beuve, Patorni de la Touche, Eugène Grindel [illegible] On dînait sous des charmes. — M. de Balzac avait, sauf erreur, [illegible] que probablement M. Werdet ne possédait pas dans son mobilier, était sur un fauteuil élevé, — et mangeait dans un couvert de vermeil, — tandis que les autres n'avaient que des couverts d'argent. M. de Balzac ne manifesta ni le moindre étonnement ni le moindre embarras.

On lit dans le *Moniteur* :

« Dans le mois dernier, le ministre de la marine a alloué aux auteurs de DIVERS *actes de sauvetage* des *gratifications*, montant en totalité à DEUX CENT QUARANTE francs. »

Je l'ai déjà remarqué, — les hommes n'ont de respect, de vénération que pour ceux qui leur font du mal. — Une croix d'honneur, je parle de celles qui sont bien gagnées, est le prix de quelques têtes fendues : — accordez-la à celui qui en est porteur toutes sortes d'honneurs et de [illegible] ancêtres inconnus, celui qui sauve la vie d'un homme [illegible] sinon, est traité avec une remarquable légèreté. — On appelle cela, — acte de *sauvetage*. — Cette formule s'applique [illegible] repêche des barriques ou des morceaux de bois — [illegible] des [illegible] *sauvetage* est le terme dont on se [illegible] des bateaux dans un cas [illegible] du reste, ils en font [illegible]

Sous Louis XVI, — le pilote Boussard, de Dieppe, sauva seul huit hommes sur dix qui [illegible] sur un bâtiment naufragé. — On lui donna une pension de 300 fr.

Les illustres et nombreux trépas de ces derniers temps ont fourni à M. Gannal d'abondantes et magnifiques réclames. Le grand embaumeur a beaucoup d'ouvrage, son procédé est à la mode, ceux qui en usent s'en trouvent bien. Chaque époque a ses caprices, et nos contemporains éprouvent généralement le besoin d'être transformés en momies. Il ne faut pas les contrarier.

Mais, comme les plus belles choses de ce monde ont toujours quelque inconvénient, que nous signalons dans l'intérêt du public. L'exemple suivant le démontrera.

La veille du jour fixé pour les funérailles de M. Humann, M. Gannal se présenta de grand matin à l'hôtel du ministre des [illegible] demanda à assister aux dernières opérations que subirait [illegible] Mais, Monsieur, fit observer le valet de chambre, [illegible]

— On m'a fait appeler, je suis attendu, reprit l'embaumeur.

— Je vous ferai observer qu'il est encore de bien bonne heure.

— L'affaire qui m'amène ne peut souffrir aucun retard.

— Le ministre est dans son lit.

— Je le sais, Conduisez-moi.

Le grave extérieur de M. Gannal, le ton d'autorité qui régnait dans ses paroles, décidèrent le valet de chambre. Il comprit tout de suite qu'il se trouvait en présence d'un personnage important et qu'il s'agissait peut-être du salut de l'état. Il conduisit donc respectueusement l'embaumeur dans l'appartement de son excellence, ouvrit doucement la porte de la chambre, et se retira avec discrétion. M. Gannal s'approcha du lit profond et sombre, écarta les rideaux et contempla un instant le ministre étendu sous les couvertures, immobile et tourné du côté de la muraille. Puis, il prit dans sa poche son scalpel, son onguent et sa fiole de [illegible] conservateur, ayant ensuite retroussé ses manches pour procéder [illegible] ratipu, il souleva légèrement le drap du lit et découvrit le [illegible] tient... Déjà le fer était levé sur l'artère carotide, lorsque le [illegible] étendit les bras, ouvrit les yeux, se dressa sur son séant, [illegible] surpris, ni médiocrement effrayé de voir, debout [illegible] connu armé et prêt à le frapper. Les cris [illegible] retentirent dans l'hôtel, tandis que [illegible] çait dans les corridors [illegible]

Le mot de l'énigme se devine [illegible] demandé à être introduit chez le ministre [illegible] à l'hôtel des [illegible] terre, un bâton [illegible] de pouvoir [illegible] ne [illegible] s'explique avec netteté et ne se trompe pas de porte.

A. KARR.

Document diplomatique. — DROIT DE VISITE.

Voici ce qu'on lit dans le *National* :

Les bruits de ratification du traité relatif au droit de visite ont pris tant de consistance, et le langage des journaux ministériels leur a donné un tel degré de vraisemblance, que l'ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement français, M. Cass, s'est trouvé dans l'obligation de présenter de très-sérieuses observations sur ce sujet. Le général Cass, qui avait déjà adressé à la nation française une Note concernant le droit de visite et ses conséquences, Note dont nous avons entretenu nos lecteurs, vient d'en remettre une nouvelle à M. Guizot. Nous croyons devoir publier dans son intégrité ce document, dans lequel on montre avec un langage plein de fermeté et de modération qu'il y aurait imprudence et iniquité de la part du gouvernement français à compromettre les liens qui nous unissent à la république américaine, pour complaire aux quatre grandes puissances.

Voici la lettre du général Cass :

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS.

A M. Guizot, ministre des affaires étrangères.

« Paris, le 13 février 1842.

» Monsieur,

» La signature récente d'un traité ayant pour objet la suppression de la traite des noirs par nos puissances européennes, et dans lequel la France figure comme partie, est un fait tellement notoire qu'il est permis d'en faire le texte de telles représentations diplomatiques que le sujet est de nature à suggérer.

» Les Etats-Unis, n'étant point partie à ce traité, n'ont pas le droit de rechercher les causes qui en ont amené la conclusion, ni de contrôler les mesures que les parties contractantes se proposeraient d'adopter, à moins que l'exécution de ces mesures ne soit de nature à porter atteinte à leurs droits.

» Tout le monde sait que les Etats-Unis désirent ardemment la suppression de la traite, et leurs efforts pour empêcher leurs concitoyens de se livrer à ce trafic sont généralement connus. Ils ont reçu du gouvernement de la Grande-Bretagne l'invitation de prendre part à un traité qui réglerait le mode d'action du gouvernement pour arriver à la suppression de la traite; mais, par des raisons qui leur ont paru plausibles et qui, je crois, paraîtront satisfaisantes au monde, ils ont décliné cette invitation et préféré s'en tenir à leurs propres mesures en ne les appliquant qu'à leurs citoyens, sans soumettre ceux-ci à une juridiction étrangère.

» Dans une Note adressée à M. Stevenson, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, le 27 août 1841, lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, réclame pour les croiseurs anglais le droit de visiter en temps de paix les vaisseaux américains, pour s'assurer de leur nationalité, et il annonce que le gouvernement britannique a l'intention d'exercer ce droit. Il prétend que l'examen des papiers des navires marchands américains soupçonnés de faire la traite, bien qu'ils naviguent sous pavillon américain, est une mesure que les croiseurs britanniques doivent nécessairement continuer à employer.

» Dans une Note adressée à M. Stevenson, le 13 octobre 1841, lord Aberdeen, successeur de lord Palmerston, confirme les vues exprimées par son prédécesseur. Voici comment il raisonne : « Le soussigné doit faire observer que l'heureux accord des états » de la chrétienté pour arriver à la suppression de la traite, » justifie non-seulement, mais rend indispensable le droit ré» clamé et exercé par le gouvernement britannique, à savoir le » droit d'arrêter et de visiter les navires américains pour vérifier » leur nationalité. »

» Il ne m'appartient pas de commenter une pareille prétention ni d'apprécier les raisons sur lesquelles on l'appuie. Le Message du président des Etats-Unis, du 7 décembre 1841, répondrait mieux que je ne pourrais le faire, si tel était mon devoir. Ce document contient les vues du gouvernement américain sur cette affaire. On y trouve la déclaration suivante : « Les Etats-Unis dé» sirent vivement que la traite soit abolie; néanmoins, ils ne » sauraient admettre dans le code maritime des dispositions nou» velles qui dépendraient uniquement du caprice et du bon plai» sir des autres gouvernements. Nous refusons ce droit à toute » nation, sans notre consentement; nous voulons que l'on nous » consulte sur tout changement à opérer dans ce code, et lors» qu'un gouvernement étranger nous donne à entendre que ses » traités avec d'autres nations ne peuvent être exécutés sans » l'établissement et l'application de nouveaux principes de police » maritime sans notre consentement, nous devons répondre en » termes clairs et non équivoques. »

» Vous verrez, monsieur, par ces extraits que le gouvernement britannique a invoqué un droit qu'il a regardé comme indispensable à l'exécution des traités pour la suppression de la traite, et que le président des Etats-Unis a répondu, que jamais il ne se soumettrait à l'exercice de ce droit. Ce droit de visite dérivant d'obligations existantes, se rapporte à des traités isolés pour la suppression de la traite qui étaient en vigueur à l'époque des communications de lord Palmerston et de lord Aberdeen. On sait maintenant que le traité des cinq puissances sur cette matière est plus étendu dans ses effets et plus détaillé dans ses dispositions concernant l'exécution, que les traités particuliers conclus avec la France, qui l'ont précédé, et qu'il aura une durée illimitée. En un mot, des mesures non seulement justifiables, mais indispensables pour l'exécution de ce dernier traité, trouveront une égale justice et une nécessité analogue dans les obligations imposées par le premier.

» En présence des déclarations faites par l'une des parties du quintuple traité sur les effets de ce traité, le gouvernement américain ne saurait fermer les yeux sur sa véritable position. L'effet moral qu'une pareille union des cinq grandes puissances (dont deux sont éminemment maritimes, mais dont trois n'ont peut-être jamais eu un vaisseau engagé dans la traite) est de nature à produire sur les Etats-Unis et sur d'autres nations, qui, comme eux, peuvent être lésées par de pareils engagemens, est regrettable, mais ne saurait donner lieu à de justes plaintes. Toutefois, l'affaire prend un autre caractère lorsque l'une des parties contractantes leur déclare que leurs navires seront arrêtés et visités pour assurer l'exécution de ce traité.

» Le gouvernement américain ne croit certainement pas que les hautes puissances parties au traité, ont l'intention de forcer les Etats-Unis à y adhérer. Les Etats-Unis ont trop de confiance dans leurs sentimens de justice pour redouter un pareil résultat, et ils vous verront avec plaisir, monsieur, désavouer promptement, au nom de votre pays, à la tribune de la Chambre des Députés, toute intention de cette nature; mais s'il en était autrement, et si leur attente était déçue, leur mode d'action n'éprouverait aucun changement, leur devoir serait le même, et ils n'hésiteraient point à le remplir. Ils se prépareraient avec anxiété, il est vrai, mais sans crainte, à regret, mais avec fermeté, à entamer une de ces luttes désespérées qui ont eu lieu quelquefois dans l'histoire du monde, mais dans lesquelles le bon droit et la faveur de la Providence ont donné la prépondérance à une faiblesse relative, en mettant mer à mer brave l'orage du large. Mais je l'ai déjà dit; les Etats-Unis ne craignent point que leur indépendance soit attaquée par des efforts combinés. Ce qu'ils craignent raisonnablement, c'est que, pour l'exécution du traité, on n'emploie des mesures auxquelles, ils se trouveront forcés de résister. Il ne m'appartient pas de décider jusqu'à quel point les actes de l'une des parties interprétant ses propres devoirs, et les obligations des autres parties pourraient entraîner ces dernières dans des conséquences imprévues, soit par l'adoption de mesure analogues ou par leur rejet.

» Mais il est certain que si le principe et le fait avancés par lord Aberdeen sont exacts, les traités pour l'abolition de la traite ne pourront être mis à exécution sans que les navires américains ne soient arrêtés et visités en temps de paix, et que les obligations qu'ils établissent donnent non-seulement le droit d'attenter à l'indépendance du pavillon américain, mais en font même un devoir, d'où il suit que la France serait forcée de suivre la même marche. Si la France interprétait ainsi ses obligations, il est évident que les Etats-Unis la traiteront comme ils traiteront l'Angleterre dans le cas où elle persisterait dans son dessein d'attenter à leur indépendance. Dans le cas contraire, il ne m'appartiendrait pas de déterminer sa position vis-à-vis d'un allié dont l'opinion sur leurs devoirs réciproques différerait à un si haut point de la sienne. Mais il m'est permis d'espérer que le gouvernement de S. M., avant de ratifier le traité, pèsera mûrement les prétentions de l'une des parties et examinera si elles peuvent se concilier non seulement avec l'honneur et les intérêts des états, mais, en outre, avec les principes du droit maritime international.

» Les relations existantes entre la France et les Etats-Unis, une communauté d'intérêt dans la liberté des mers et d'opinion sur les principes qui doivent la garantir, ainsi qu'une communauté de dangers si jamais cette liberté était menacée par l'ambition de quelque puissance maritime, fortifient le sentiment de confiance avec lequel je fais cet appel au gouvernement de S. M.

» Il me semble, monsieur, qu'en appelant l'attention du gouvernement de S. M. sur le quintuple traité pour le soumettre à un nouvel examen, je ne demande rien, de la part des Etats-Unis, qui soit incompatible avec les devoirs de la France envers les autres puissances. Si, pendant les négociations, la Grande-Bretagne avait déclaré aux autres parties que le traité serait appliqué aux Etats-Unis comme résultat nécessaire de ses dispositions, je ne crois pas me tromper en avançant que la France ne l'eût pas signé sans faire des réserves à cet égard. Vous connaissez maintenant les vues de l'Angleterre; mais heureusement le traité n'est point ratifié, et ce changement dans les circonstances autorise le gouvernement français à proposer le remède que lui sembleraient exiger les grands intérêts engagés dans la question.

» Quant aux traités de 1831 et 1833 entre la France et la Grande-Bretagne, pour l'abolition de la traite, je ne crois pas devoir m'occuper des dispositions qu'ils renferment; leurs obligations, quelles qu'elles soient, sont complètes, et il n'appartient à mon gouvernement que de déterminer les mesures qu'il lui conviendrait de prendre pour éviter les conséquences dont il est menacé par l'interprétation de ces traités par l'une des parties contractantes.

» J'ai l'honneur de vous remettre ci-incluse une copie du Message du président des Etats-Unis au Congrès du mois de décembre dernier, ainsi que les documens annuels qui y sont joints. Vous trouverez parmi ces documens la correspondance entre les ministres des affaires étrangères de la Grande-Bretagne et M. Stevenson, sur la question de la traite. Elle vous fera connaître les vues des gouvernemens anglais et américain sur cette question.

» Je dois ajouter que je vous ai adressé cette Note sans avoir reçu à cet égard des instructions spéciales des Etats-Unis, mais j'ai pensé que, dans une pareille circonstance, un ambassadeur américain devait agir sans attendre les ordres de son gouvernement. J'ai supposé que j'étais l'organe des sentimens du peuple et du gouvernement des Etats-Unis en vous soumettant les observations qui précèdent. Si je me suis trompé, je resterai seul responsable. Aussitôt que j'aurai reçu des dépêches des Etats-Unis, je pourrai vous dire sans délai si elles obtiennent l'approbation du président, ou si ma mission est terminée.

» Je saisis cette occasion de renouveler à V. Exc. les assurances de ma parfaite considération.

Signé CASS.

L'agent central de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, adresse la note suivante à un journal de Paris :

« Voici les principales précautions dont la pratique a suffi pour que depuis douze ans, 3,500,000 voyageurs aient parcouru le chemin de fer sans accidens qui aient coûté la vie à aucun d'eux.

» La locomotive est toujours séparée des voitures de voyageurs par un et souvent deux wagons, mais qui ne sont point chargés de sacs de terre; ils sont vides ou portent des essieux et des roues de rechange.

» Les voitures ont un appareil très-simple et d'un effet sûr, au moyen duquel chacune peut être instantanément et par un demi tour de manivelle décrochée de la machine ou de la voiture qui précède.

» Le mécanisme peut surtout rendre de grands services, si la machine venait à *dérailler* sur un remblai; il a été mis en œuvre sous les yeux de M. le ministre des travaux publics lors de sa visite au chemin de fer de St-Etienne, au mois de septembre de l'année dernière.

» Chaque voiture porte sous la banquette de devant, une petite auge mobile et qui, au moyen d'une pédale à portée du pied du conducteur peut verser sur le rail en avant des roues le sable fin dont elle est remplie. C'est un puissant moyen d'arrêt contre le glissement des roues qui s'avancent encore par la vitesse acquise, alors même que le frein les a empêchées de tourner. Une auge remplie d'eau qui peut aussi, à volonté, se répandre sur les roues, produit l'effet contraire, et aide à surmonter la résistance soit dans les montées, soit sur les points où le rail se trouve trop sec.

» Chaque voiture est armée d'une forte cloche dont [illegible] est habituellement maintenu par un ressort, et dont le [illegible] immédiatement répété de voiture en voiture, avertit les [illegible] teurs de serrer le frein tous ensemble. Ce mode a été trouvé supérieur à tous les avertissemens par trompettes et sifflets.

» Enfin les portières peuvent s'ouvrir du dehors, et [illegible] d'élévation des voitures au-dessus du sol, en diminuant les [illegible] cas de verse, permettraient d'ailleurs, dans un cas extrême, [illegible] s'en échapper même par les portières avec plus d'aisance et moins de danger.

» J'ajouterai que chaque machine locomotive porte avec [illegible] deux forts crics, un cable ou prolonge et d'autres moyens de sauvetage en cas d'accidens. »

« Un ingénieur français du plus grand mérite, le marquis Jouffroy, inventeur d'un nouveau système de navigation à vapeur, vient de faire publier un procédé ingénieux, qui consiste en une *enrayure instantanée* de toutes les voitures du convoi par le fait même de l'arrêt pour une cause quelconque, [illegible] la locomotive, soit d'un des wagons précurseurs, mais ce n'est plus l'homme qui met le frein, mais l'obstacle lui-même.

» Les voitures sont dans l'état actuel attachées l'une à l'autre [illegible] la première à la locomotive par des chaînes; tant que ces chaînes sont tendues, il n'y a point de secousse; mais si la locomotive s'arrête ou verse, les voitures sont lancées avec toute la force acquise les unes sur les autres. Le tampon élastique devient insuffisant pour anéantir le coup, parce que les roues tournent toujours.

» Pour parer à cet inconvénient, M. de Jouffroy applique à chaque wagon au-dessous de la hauteur des essieux des traverses horizontales brisées, portant à leur extrémité des segments de cercles formant frein contre la circonférence des roues à leur partie antérieure; ces freins viennent ainsi enrayer les quatre roues du wagon aussitôt que le tampon fixé à l'avant du wagon est heurté par le tampon placé à l'arrière du wagon qui le précède.

» Effet: En cas d'arrêt subit de la locomotive, le premier wagon heurte enraie le second, ce dernier enraie le troisième et ainsi de suite.

» Ce moyen paraît mériter une étude approfondie de la part de tous ceux qui avisent au meilleur procédé destiné à prévenir les accidens, et surtout à faire des expériences pratiques pour lesquelles le succès, n'étant pas douteux, la plus grande sécurité peut être offerte. »

SOCIÉTÉ NÉERLANDAISE POUR LES BEAUX-ARTS.

Le *Kunstkronijk* journal publié par la Société Néerlandaise pour les Beaux-Arts, voit augmenter chaque jour son succès grâces aux soins donnés à sa rédaction, à la variété et au choix des matières qui y sont traitées. Mais un autre motif encore contribue puissamment à l'extension que prend cette feuille et à l'accroissement du nombre de ses souscripteurs : c'est l'intérêt bienveillant que la famille royale daigne prendre à la Société et l'appui que lui donnent une foule de personnes notables, ainsi que des amis des arts et des lettres. Le succès de cette publication est tellement satisfaisant qu'il ne reste plus qu'un très petit nombre d'exemplaires disponibles, quoique le tirage en soit élevé.

Nous croyons devoir appeler l'attention du public sur le *Kunstkronijk*, aussi bien que sur la Société elle-même, toute méritoire, et qui, d'après sa nouvelle organisation, se recommande à si juste titre à ceux qui se seraient abstenus jusqu'ici, par certaines circonstances, de lui prêter leur appui empressé.

Nous ajoutons que déjà plusieurs tableaux de valeur, qui font partie de l'exposition ouverte en ce moment, viennent d'être acquis par la Société, pour être mis au sort parmi les souscripteurs au *Kunstkronijk*, et que grand nombre d'autres toiles, signées à l'exposition par une *croix encadrée*, ont attiré l'attention de la commission qui se propose aussi d'en faire l'achat.

Ainsi, pour une somme de 10 florins, par an, chaque souscripteur au *Kunstkronijk* a une chance de lot dans la loterie qui se fera le 15 juin prochain; de plus, et indépendamment de ces grands lots, chaque souscripteur reçoit une gravure, une lithographie ou un volume quelconque. Il nous paraît difficile de rencontrer une publication offrant plus d'avantages aux souscripteurs que celle du *Kunstkronijk* et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à le recommander consciencieusement au public et aux amis des arts.

Nous terminerons en faisant remarquer qu'un établissement tel que celui de la Société Néerlandaise pour les Beaux-Arts est arrivé aujourd'hui à un degré de perfection dans la gravure, la lithographie et la typographie de manière à rivaliser avec celles de nos voisins la Belgique et la France, est digne d'être encouragé par l'assentiment général, car il ne peut manquer de contribuer largement au progrès des arts parmi nous et par conséquent au bien-être social.

(*Communiqué*)

Extérieur.

HAÏTI.

On écrit du Port-au-Prince qu'une proclamation du président Boyer, publiée le 24 mars, annonce l'intention de faire une nouvelle représentation nationale, si elle ne se prête pas aux vues. L'Opposition, renforcée d'un certain nombre de membres de la nouvelle Chambre, qui ont été réélus malgré les élections de 1839, s'apprête à résister. Le 25, des rassemblemens commençaient dans la ville, et quelques arrestations avaient déjà opérées; on s'attendait à une lutte avant même que l'élection de la nouvelle Chambre des Représentans des communes, qui devait avoir lieu le 1er avril.

ESPAGNE.

Nos correspondances de Madrid sont loin de faire croire au monde que les Cortès ne tarderont pas à être dissoutes par le ministère aussitôt que possible. Mais ce n'est pas le budget, mais la loi des municipalités qui a soulevé l'opposition d'un grand nombre d'*Ayuntamientos*, ne paraît pas devoir être examinée dans la 1re session. Le projet de loi relatif aux [illegible] millions de rente définitivement voté a été renvoyé [illegible] est une autre question, que le ministère désire n'aborder que le plus tard possible : celle des colons. Les opinions des députés sur ce sujet sont tellement divisées que la tâche la plus difficile pour le cabinet consiste à la mettre d'accord. Des [illegible]

d'Algesiras et de Gibraltar, annoncent que des bâtimens de l'escadre qui faisait l'exercice du canon sous les murs ...ger (on ne sait dans quel but), sont entrés à Gibraltar. ...présence donne lieu à des conjectures contradictoires. Rien ...eau à Barcelonne le 9. La tranquillité était complète. On ...t que Felipe était passé en France.

ANGLETERRE.

...ponse que S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert ...ront les courses d'Epsom, qui auront lieu le 25 de ce mois. ...ant les courses, la cour restera à Claremont.

Le *Kent Herald* parle d'une lettre reçue des Indes, annonçant que sir Robert Sale a eu un engagement avec les Afghans ...aurait mis dans une déroute complète, et auxquels il aurait tué 500 hommes. Elle porte aussi que lady Macnaghten se ...t suicidée, pour cause de mauvais traitemens qu'elle aurait ...e de la part d'un chef afghan.

Le Sheik des Druses vient d'arriver en Angleterre, venant ...alte. Il est accompagné d'une suite nombreuse. Des appar... avaient été retenus pour lui par le gouvernement bri...que. Depuis son arrivée, le Sheik a reçu la visite de lord ..., et d'un grand nombre d'autres membres de la noblesse.

Le célèbre Washington Irving, nommé ministre des Etats-... à Madrid, a été reçu avec le plus vif intérêt, à la Cour. La ...t était évidemment curieuse de voir un homme qui a écrit ... sur l'Angleterre et sur ses habitans. Irving est déjà âgé, ...t jouit d'une santé parfaite.

La Société dite *Literary Fund Society*, à Londres, a célébré, ...ai, le 53e anniversaire de son érection, par un splendide ...uet présidé par S. A. R. le prince Albert. Les convives étaient ...mbre d'environ 360; parmi eux on remarquait le ministre ...usse, le ministre de Russie et M. Washington Irving. De ...reuses souscriptions ont été annoncées par le secrétaire, ...autres 100 guinées de la reine; 100 liv. st. du prince Al... 100 liv. st. du roi de Prusse. Divers toasts ont été portés, ...autres un à S. M. le roi de Prusse. M. de Bunsen a répondu à ...ast, en remerciant au nom du roi son maître.

L'*Azin Court*, de 72 canons, a fait voile de Plymouth pour ...hine. Le *Malabar*, également de 72 canons, a appareillé pour ...ndes-Orientales.

La Banque d'Angleterre a avancé la somme de 70,000 liv. ... pour la construction de la Nouvelle Bourse.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 16 mai :

La Chambre, après une très-courte discussion, a voté aujourd'hui à la majorité de 220 voix contre 25, la loi prorogeant le ... fixé pour la perception de l'impôt sur le sucre indigène. ... se trouve décidée sans éclat, une question qui, il y a peu ...mps, était présentée comme soulevant la résistance générale ...commerce.

La commission des machines à vapeur, instituée par M. le ...nistre des travaux publics aussitôt après l'accident survenu à la ... gauche, a décidé, dans sa séance de ce matin, qu'il était ...pensable d'interdire provisoirement les locomotives à quatre ... dans les chemins de fer et de les remplacer par des locomo... à six roues. Cette mesure est applicable aux deux chemins ... Paris rive droite et rive gauche et au chemin d'Orléans. La ...mission a arrêté, en outre, certaines mesures pénales pour ...rer l'exécution de sa résolution.

Les obsèques de M. le contre-amiral Dumont-d'Urville et ... famille ont eu lieu aujourd'hui, au milieu d'un immense ...cours qui s'était porté aux abords de la maison mortuaire et ... l'église de St.-Sulpice.

Les honneurs militaires ont été rendus sur la tombe du célè... navigateur, par les deux bataillons de la garnison qui for...ent l'escorte.

Cette cérémonie a présenté un caractère particulier de sym...thie pour ceux qui en étaient l'objet, et sur le passage du ...voi, chacun se découvrait avec l'empressement le plus res...tueux, et l'attitude d'une douleur qui n'est point encore ...blie.

Un journal parisien assure que le chiffre des décès cons... à la suite de l'événement de la rive gauche s'élève déjà à ..., et dit qu'il est en mesure de donner la preuve de ce qu'il ...nce si son assertion était contestée.

On lit dans le *Siècle* :

« On sait la triste part qu'a eue dans le désastre du 8 mai la ...meture à clé des portières du convoi de la rive gauche. Plu...s journaux avaient rapporté que cette mesure avait été prise ...rès les ordres de M. le préfet de police, le *Messager*, journal ...stérieux du soir, s'empressa de leur donner un démenti for... il répondit que M. le préfet de police était étranger à cette ...ure. Nous avons nous-mêmes reproduit ce démenti du jour... officiel du soir.

Aujourd'hui nous avons reçu de nouveaux renseignemens, ... nous devons croire qu'en envoyant sa Note rectificative au ...sager, M. Gabriel Delessert paraît les avoir oubliés. Voici la ...e :

« Quelques jours après la disparition de M. Joubert, on sut ... cet agent de change, ne voulant pas survivre au désastre ... sa fortune, avait cherché à se donner la mort, et on raconte ... avant pris un convoi de la rive droite, il avait ouvert la ...rière sous le tunnel de Saint-Cloud pour se faire écraser par ...nes du convoi. Il sauta à terre, mais alors un instinct de ...servation plus fort que sa volonté l'arrêta, il se tint droit et ...mobile le long du mur, et laissa passer le convoi. Cette tenta... suicide étant connue, M. le préfet de police écrivit aux ...ux directeurs des deux chemins de la rive droite et de ... gauche, par laquelle, dans une intention louable que ... ne voulons pas méconnaître, il ordonnait la fermeture à ... les voitures. Le directeur de la rive droite résista à cet ...re, celui de la rive gauche eut le malheur de l'exécuter.

... les faits tels qu'ils se sont passés, et si M. le préfet de ... ne s'en souvient plus, nous pouvons lui apprendre que sa ...re circulaire de la rive gauche est aujourd'hui dans le dos... ... procureur du roi de Versailles, et que le directeur ... rive droite a encore en sa possession l'ordre de M. le préfet ... il a eu la prudence de ne pas obtempérer. »

Le *Charlemagne* dont nous avons annoncé l'arrivée d'Alger à Marseille le 12 mai, après une rapide traversée de 45 heures, a apporté les nouvelles suivantes :

La colonne expéditionnaire aux ordres du général Changarnier, après avoir opéré le troisième ravitaillement de Milianah, est rentrée à Blida, le 7 mai au matin. Les troupes, qui la composent prennent quelques jours de repos; elles se remettront en marche le 11, pour aller ravitailler Médéah, dont la garnison sera relevée par le 33e régiment de ligne. Les deux bataillons du 58e régiment doivent arriver, le 10 mai, dans les environs d'Alger pour s'y refaire et s'y réorganiser en guerre. Après quelques jours de repos, ces deux bataillons iront rejoindre la colonne expéditionnaire et prendre part aux opérations de la grande expédition, qui doit, dit-on, avoir lieu, dans le courant de juin, contre les tribus hostiles de l'est d'Alger. A leur retour de Médéah, les troupes que commande le général Changarnier, se dirigeront de nouveau sur Milianah; c'est là que, le 25 de ce mois, elles feront leur jonction avec la colonne qui, aux ordres direct de M. le général Bugeaud, arrivera de Mascara. Alors, ces deux colonnes réunies opéreront dans la vallée du Chélif.

Nous avons sous les yeux un curieux document; c'est une lettre d'Abd-el-Kader adressée, en date du 7 décembre 1844, à un négociant égyptien nommé Hadji-Hamdi-Hallaf. On voit que l'Emir, qui, du reste, ne peut se faire illusion, cherche toujours à en imposer à ses amis par le séduisant tableau de ses triomphes. Cette jactance est un artifice qui ne saurait plus lui être d'aucune utilité. Les faits se sont, depuis, chargés de lui donner un démenti. Voici un extrait de cette singulière lettre :

« Je vais te donner quelques informations sur ma position présente. Comme je suis depuis deux ans et deux mois contraint de faire face à une force française composée de cent mille hommes bien équipés et munis de toutes sortes d'armes et de munitions, je ne peux m'engager avec eux dans une bataille décisive; le nombre de mes soldats étant deux ou trois fois moindre et n'ayant en comparaison que la dixième partie de leurs armes et la centième de leurs munitions. Toutefois, nous gagnons plus de combats qu'eux, et nous sommes possesseurs d'un plus grand nombre de prisonniers tant français que marocains. Sur quelque point qu'ils débouchent nous allons à leur rencontre, nous les chargeons avec impétuosité, et lorsqu'ils sont obligés de battre en retraite pour chercher un refuge en dedans de leurs lignes, nous les poursuivons jusqu'à ce qu'ils aient repassé leurs frontières et personne dans leur camp ni en sortir, et profitant de leur fuite, nous envoyons de petits détachemens pour ramasser le butin.

» Malgré la faiblesse de notre nombre, les Français ne peuvent rester maîtres d'un pied de notre territoire, ni s'emparer de nos récoltes. Nous nous sentons beaucoup de courage, et si des renforts tardent à arriver à nos ennemis, ils ne pourront plus rester long-temps dans notre pays.

Prie le Tout-Puissant qu'il nous fasse goûter la gloire du triomphe sur nos ennemis.

Signé, » ABD-EL-KADER, *El Mugdadin*.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 16 mai :

— L'administration de la Banque de Belgique, persuadée que les habitans de Bruxelles imiteront la bienfaisance dont d'autres villes du pays ont déjà fait preuve, vient d'ouvrir dans ses bureaux, une souscription en faveur des incendiés de Hambourg.

La Banque s'inscrit en tête de la liste pour 2000 fr.

— Hier matin, on a appelé à la Cour de cassation l'affaire du pourvoi formé par Vandermeeren, Vandersmissen, Van Laethem et Verpraet, condamnés à la peine capitale, pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Sur la demande de M. Dedryver, leur conseil, cette cause a été remise à trois semaines.

— Les pères jésuites, établis à Bruxelles, viennent d'acquérir la partie de l'ex-couvent des Ursulines attenant à leur collége, dans le but d'y faire construire une église. On assure qu'à cette occasion, un riche propriétaire leur a fait don de 50,000 francs.

VARIÉTÉS.

Beaux-Arts. — Biographie.

RAPHAEL.
1483 — 1520.

(*Suite et fin.* — Voir notre n° 110.)

On a long-temps attribué à Castiglione un rapport adressé à Léon X, sur l'état des édifices anciens; et qui, entr'autres observations, contient une critique fort curieuse de l'architecture gothique. Il est aujourd'hui prouvé que ce rapport est dans toutes ses parties essentielles, l'œuvre de Raphaël lui-même. On y trouve, en effet, la description d'une méthode employée par Raphaël pour mesurer les anciens édifices, et cette entreprise dont il eut le premier l'idée, excita à cette époque l'attention universelle. Paul Jove en parle dans sa courte biographie de Raphaël, et Marc-Antonio Michiel y fait allusion dans une de ses lettres. Après avoir déploré la fin prématurée du maître incomparable, il ajoute qu'il avait déjà mesuré les bâtimens d'une région de l'ancienne Rome.

D'ailleurs, Raphaël a encore d'autres titres littéraires. Vasari, dans la préface qui termine la seconde édition de son ouvrage, nous apprend que les écrits de Lorenzo Ghiberti, de Domenico Ghirlandajo et de Raffaello de Urbino, lui ont été très-utiles. Raphaël essaya même de faire des vers. Nous ne possédons malheureusement que trois sonnets inédits, parce qu'ils furent écrits derrière des dessins. Deux se trouvent dans la collection Lawrence et le troisième est au Musée britannique.

La dernière partie de la biographie de Passavant ne mérite pas tout-à-fait les mêmes éloges que la première : elle renferme cependant quelques détails sur l'histoire des *cartons*. La chapelle bâtie par Sixte IV en 1453, et appelée ensuite la chapelle Sixtine, fut décorée, pendant le règne de ce pontife, de tableaux représentant des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; ces tableaux occupaient seulement la partie moyenne des murs, sous les fenêtres tout autour de la chapelle. Interrompus sous les successeurs de Sixte IV, les travaux ne furent repris qu'à l'avénement de son neveu Jules II. Alors Michel-Ange peignait le plafond, et comme les sujets peints sur les murailles indiquaient un certain plan, le grand artiste continua, ou plutôt commença, une série de tableaux représentant des sujets historiques depuis les premiers événemens mentionnés dans les livres saints, et depuis les prophéties jusqu'aux antitypes représentés au-dessous. Plus tard, Léon X, toujours empressé à accueillir un projet qui lui paraît de déployer une certaine magnificence, résolut d'orner les espaces restés vides au-dessous des fresques, avec des tapisseries enrichies d'or et faites en Flandre d'après des cartons de Raphaël. L'histoire du Christ avait été représentée en partie dans les premières fresques du Pérugin et d'autres maîtres : on décida en conséquence que les sujets des tapisseries seraient empruntés aux vies des apôtres. La tapisserie formant le maître-autel représentait le Couronnement de la Vierge; de chaque côté de l'autel étaient cinq tapisseries, quatre de celles de gauche consacrées à l'histoire de Saint-Pierre, et la cinquième représentant la lapidation de Saint-Etienne; les cinq de droite représentant des sujets tirés de l'histoire de Saint-Paul. Des arabesques en tapisseries décoraient les pilastres qui séparaient les grands sujets, et d'autres tableaux plus petits occupaient l'espace laissé vide en dessous. La lapidation de Saint-Etienne et la Délivrance de Saint-Paul de sa prison, par un tremblement de terre, n'avaient pas la même largeur que les autres, parce que d'un côté le trône du pape et de l'autre la galerie des choristes rétrécissaient la place qu'ils devaient occuper. Lorsque Michel-Ange peignit le Jugement dernier, on effaça les fresques qui ornaient déjà la partie du mur du fond, et il ne resta assez de place pour trois des tapisseries. Il n'en existe que quatre à Hampton-Court : le Couronnement de la Vierge, la Conversion de Saint-Paul, la Lapidation de Saint-Etienne, et la Délivrance de Saint-Paul. On conserve encore dans le Vatican une série de tapisseries au nombre de treize, représentant des sujets de la vie du Christ, et exécutés après la mort de Raphaël; mais Raphaël s'était également chargé de ces travaux ou du moins de leur direction, car il fit des esquisses pour le Massacre des Innocens et l'Adoration des bergers.

IV.

Tel sont les détails les plus curieux que j'aie recueillis avec une patience et une sagacité dignes des plus grands éloges concernant les principaux ouvrages de Raphaël. Quant à sa vie intime, elle nous est pour ainsi dire totalement inconnue. Quelques-unes de ses lettres parvenues jusqu'à nous nous font connaître seules quelques documens incomplets sur ses sentimens ou sur ses habitudes. Nous citerons de préférence la suivante, adressée à son oncle et datée du 1er juillet 1514.

Carissimo in loco de patre.

Mon cher oncle et mon second père,

J'ai reçu une lettre de vous qui m'a causé un vif plaisir, car je vois que vous n'êtes pas fâché contre moi; vous auriez tort de l'être : c'est une tâche pénible que d'écrire lorsqu'on n'a aucune nouvelle importante à apprendre. Mais comme nous avons à causer de choses sérieuses, je vous réponds. D'abord en ce qui touche mon mariage, je vous dirai que je suis très-heureux — et j'en remercie Dieu constamment — de n'avoir pas épousé la femme que vous vouliez me faire épouser, ou toute autre femme. Dans cette affaire j'ai été plus avisé que vous et j'avais suivi vos conseils, je ne serais pas aujourd'hui, vous devez en être convaincu comme moi, dans la position où je me trouve. En ce moment je possède à Rome une propriété qui vaut 3,000 ducats d'or, et un revenu de 50 couronnes d'or. Sa sainteté me fait une pension annuelle de 300 ducats d'or, comme architecte en chef du palais de Saint-Pierre, et cette pension m'est assurée pour toute ma vie. En outre, on ne donne de tous les ouvrages sans marchander, le prix que j'en demande, et je viens de recommencer pour Sa Sainteté la décoration d'une autre salle qui me rapportera au moins 1,200 ducats d'or. Aussi, vous le voyez, mon cher oncle, je fais honneur à vous, à tous mes parens et à ma ville natale. Mais je ne cesse pas de vous porter dans mon cœur, et toutes les fois que j'entends prononcer votre nom, j'éprouve la même émotion que si j'entendais prononcer le nom de mon père. Toutefois ne vous plaignez pas si je ne vous écris pas : j'aurai plutôt le droit de me plaindre de vous, qui avez toujours la plume à la main et laissez s'écouler six mois entre deux de vos lettres. Pour revenir au sujet de mon mariage, dont je m'étais consolé, je vous dirai que Santa-Maria in Portico (le cardinal Bibiena) désire me faire épouser l'une de ses petites nièces, et j'ai promis de me rendre à ses désirs dès que j'aurai obtenu votre consentement et celui de mon oncle le prêtre. Je ne puis me dispenser de tenir ma promesse, comme vous le voyez plus empressée que jamais de terminer cette affaire, et je vous tiendrai au courant de tout ce qui arrivera. Ne vous offensez pas si cette affaire prend ainsi une bonne tournure : dans le cas où elle ne réussirait pas, je ferai tout ce que vous voudrez, et je sais que Francesco Dulla m'aiderait; le cas échéant, j'aime mieux, sur ce point, vous voir une belle fille (*una mamola bella*) à Rome, d'une excellente famille, ayant une dot de 3,000 couronnes d'or. En attendant, je vis à Rome, où, tout bien considéré, 200 ducats valent plus, soyez en sûr, que 200 à Urbin. Combien de temps y resterai-je encore, je l'ignore; le temple de Saint-Pierre ne me permet plus de faire de longues absences, car j'occupe la place de Bramante; mais quelle ville de l'univers est plus belle que Rome? quelle entreprise est plus honorable que celle de la construction de Saint-Pierre? Le premier temple du monde, le plus grand édifice que les hommes aient élevé sur toute la surface du globe, un monument qui coûtera plus d'un million d'or. Apprenez que le pape est résolu à dépenser 60,000 ducats tous les ans pour Saint-Pierre. Il n'a plus d'autre pensée. Il m'a donné pour collègue, dans la direction des travaux, un moine très-instruit et âgé de plus de quatre-vingts ans. Le pape voit bien qu'il ne peut vivre long-temps, et comme c'est un homme d'un grand savoir et d'une grande expérience, il désire que j'apprenne de lui tout ce qu'il possède. Ce vénérable vieillard s'appelle Fra Gioconde (1). Tous les jours le pape nous envoie chercher et nous consulte pendant long-temps au sujet de Saint-Pierre. Allez, je vous prie, rendre une visite au duc et à la duchesse, et dites-leur que je sais qu'ils seront ravis d'apprendre qu'un de leurs sujets rend son nom honorable. Présentez-leur mes hommages. Je ne saurais cesser vous. De sentimens à tous mes amis, surtout à Riccardo, qui a tant d'affection pour moi.

El vostro Rafael, pittore in Roma all primo. Eagllo, 1514.

Maria Bibiena fut fiancée à Raphaël; mais elle mourut, comme son épitaphe nous l'apprend, avant l'époque fixée pour la célébration du mariage : « *Ante nuptiales faces virgo est elata.* » Vasari commet donc une erreur impardonnable lorsqu'il prétend que Raphaël refusa d'abord de se marier et qu'il demanda pour prix de son consentement un chapeau de cardinal. Ce qui prouve également qu'il montre dans sa lettre à céder aux désirs d'autres, comme s'il n'avait ni volonté ni sentiment à lui, c'est qu'il ne se trouve dans une circonstance aussi grave, s'accorde parfaitement avec les mœurs de son époque et de son pays. S'il manque d'empressement à se marier, ce n'est pas que le mariage répugne à ses goûts, c'est qu'il veut

(1) NOTE DU TRADUCTEUR. Vasari a écrit sa vie. Il fit construire le pont Notre-Dame à Paris, ouvrage qui lui valut les éloges de Scammozzi, et auquel Sanazzar fait allusion dans une épigramme qui commence ainsi :

Jamais des grands ouvrages ne manqua l'habile Sostrate, pontem.

Il résulte des services signalés que Fra Giocondo rendit à la république de Venise, que le Sénat, à son retour dans la lagune, le manda auprès de lui, et le chargea de jeter un pont à Chioggia. Enfin il assura la solidité de Saint-Pierre en faisant des fondations beaucoup plus larges que celles que Bramante avait proposées.

d'abord faire sa fortune ou du moins l'établir sur une base solide. La destinée en avait ordonné autrement : au lieu d'épouser la nièce d'un cardinal, il aima une femme du peuple. A quelle époque commença sa liaison avec sa maîtresse ? La Fornarina était-elle la fille d'un boulanger ou celle d'un potier ? Passavant lui-même l'ignore ; mais il prouve que la passion du grand artiste pour sa maîtresse ne fut pas, comme Vasari l'avait prétendu, la cause de sa mort. Le portrait de la Fornarina qu'il préfère, et dont il a publié une gravure, est celui du palais Pitti ; seulement il croit que la partie inférieure n'a pas été peinte par Raphaël. Parmi les portraits de Raphaël faits par lui-même, il a choisi, pour les faire graver, les deux meilleurs, celui de la galerie de Florence et un dessin bien postérieur, qui se trouve aujourd'hui en la possession de M. Jeremiah Hermatian.

« La mort de Raphaël, dit Vasari, fut d'autant plus déplorée par toute la cour, que le pape lui-même, qui l'aimait beaucoup, versa des larmes abondantes. Nous qui lui survivons, nous devons essayer d'imiter la bonne, que dis-je ! l'excellente méthode qu'il nous a enseignée ; nous devons—car ses grandes qualités le rendent digne d'un pareil hommage, et notre devoir nous oblige à le lui accorder—chérir sa mémoire dans nos cœurs et parler de lui avec le profond respect qu'il mérite. Il a en effet porté l'art de la peinture, sous le rapport de la couleur comme sous celui du dessin, à une perfection que l'on pouvait à peine espérer d'atteindre, et jamais aucun être humain n'a songé et ne songera à le surpasser. Parmi ses talens extraordinaires, il en est un qui excite surtout mon admiration : il sut inspirer à ses contemporains des sentimens différens de tous ceux qu'éprouvent en général, les uns pour les autres, les hommes d'une même profession. — Les peintres qui travaillèrent avec lui vécurent dans une parfaite harmonie, comme si sa présence étouffait tous les mauvais sentimens et chassait toutes les pensées basses et indignes d'esprits supérieurs. — Aucune autre époque ne présente un semblable spectacle ; les artistes étaient subjugués par ses manières obligeantes, son mérite si éminent, et plus encore par les charmes de son caractère, si bienveillant, si plein de bonté, que les animaux eux-mêmes le respectaient. Un artiste de sa connaissance, un étranger lui demandait-il un dessin dont il avait besoin, Raphaël quittait aussitôt son ouvrage pour rendre un service. Il employait toujours un grand nombre d'artistes, qu'il encourageait et instruisait avec la bonté d'un père pour ses enfans. Aussi, lorsqu'il allait à la cour, était-il suivi depuis sa porte jusqu'au palais par environ cinquante peintres, qui se faisaient un véritable plaisir de lui donner ce témoignage public de leur estime. — Heureux les disciples dont il était le maître ! car tous ceux qui s'efforcèrent de suivre son exemple ont réussi. De même, les peintres qui prendront par la suite ses chefs-d'œuvre pour modèles seront honorés dans cette vie, et s'ils ont un cœur aussi bon que le sien, ils pourront espérer les faveurs du ciel dans l'autre. »

Quelques mois après la mort de Raphaël, Castiglione écrivait à sa mère : « Je ne porte bien, mais je ne puis croire que je vois à Rome, car mon pauvre cher Raphaël n'y est plus. » « *Che Dio abbia quell' anima benedetta* (1) ! »

(*Quarterly Review.*)

(1) NOTE DU TRADUCTEUR. Tout en déplorant la fin précoce de Raphaël, mort à trente-sept ans, dit M. Louis Viardot dans ses *Merveilles de l'Italie*, bien des gens se demandent si ce n'a pas été pour sa renommée un accident heureux, fixé à la perfection, le ne connaît pas d'image de décroître et de s'user avec le temps. Je ne puis admettre, pour mon compte, une telle espèce de consolation. Je crois que Raphaël n'avait pas encore dit son dernier mot, que si parfait et si grand qu'il fût, il pouvait encore se perfectionner et grandir, et qu'après avoir surpassé tous ses rivaux, il pouvait continuer à se surpasser lui-même. Michel-Ange, qui avait sculpté, à quinze ans, le *Masque du Faune*, achevait le *Jugement dernier* à soixante-sept ans. Titien, qui a débuté aussi presque enfant, a travaillé avec succès jusqu'au dernier lustre de sa vie de centenaire, et j'ai vu au Musée de Madrid, une allégorie de la *Victoire de Lépante*, qu'il a tracée d'une main encore ferme et d'un pinceau toujours énergique, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Murillo enfin, pour borner la mes citations et ne les prendre que dans les sommités, a fait ses plus vastes et ses plus admirables compositions entre cinquante et soixante-quatre ans, dernier terme de sa vie. Morts à l'âge de Raphaël, ces trois grands hommes se seraient loin d'occuper dans la hiérarchie des arts la place éminente où les a élevés l'universelle admiration. Mais pourquoi chercher des preuves ailleurs que dans l'histoire même de Raphaël ? Avait-il un instant fait halte ? N'allait-il pas grandissant toujours et toujours, et cette *transfiguration* si fameuse, dernier degré qu'ait atteint son génie, n'est-elle pas aussi la dernière de ses œuvres ?

Exposition du grand et superbe *Eléphant, d'Abd-el-Kader,*

conquis par les troupes françaises à la dernière bataille de Mascara,

Dans la Loge située sur le Buitenhof *près du Vivier.*

Cet énorme animal pèse 3,500 livres des Pays-Bas, et a la taille de 3 1/2 aunes des Pays-Bas. Il est d'une douceur sans exemple, et exécute divers exercices avec une surprenante intelligence ; chose remarquable : c'est un Eléphant femelle avec des défenses.

On y voit aussi un *Dromadaire*, un *Mulet-Zèbre* du Cap, et un *Cheval Tigre* de toute beauté. 4571.

EXPOSITION SPHÉRIQUE *et Vues disparaissant.*

Spuistraat, n° 17, maison de M. NELCK.

Cette exposition scientifique et amusante vient d'être inventée à Londres, où elle a été placée dans l'établissement *Polytechnique*, et produit les effets les plus étonnans, de toutes les planètes, *éclipses solaire* et *lunaire*, le cours des comètes, et des étoiles, le cours de la Terre autour du soleil, et une infinité d'objets curieux, dont les programmes donnent le détail.

Cette exposition a lieu tous les jours à 7 1/2 h. et 9 heures du soir précises. Une fois la séance de 7 1/2 h. commencée on ne pourra plus être admis qu'à celle de 9 heures.

Le prix d'entrée est 1 florin. 4570.

CIRQUE TOURNIAIRE.

DIRECTEURS PRIVILÉGIÉS DE LL. MM. IMPÉRIALES DE TOUTES LES RUSSIES.

Au *Plein*

Aujourd'hui Mercredi 18 mai,

Pour la clôture,

Représentation Extraordinaire.

Exercices et Scènes équestres ; Chevaux dressés ; et Exercices des vrais Bédouins. 4567.

Cabinet de Figures de cire nouvantes

DE M. MARTIN

dans une loge située sur le *Plaats*.

Ce cabinet est composé de plusieurs figures en pied et bien costumés, représentant des personnages célèbres appartenant à l'histoire contemporaine ; on y voit aussi un enfant dont la chevelure soyeuse est extraordinaire et divers ouvrages de mécanique très-ingénieux, et qui obtiennent les suffrages de tous les connaisseurs. Il y a, en outre, un *Diorama* représentant une *Messe de Minuit*, dans l'église St.-Pierre à Rome, tableau d'un admirable effet.

Pendant les intervalles, le célèbre jongleur, M. Dufour, exécutera des exercices de tours d'adresse de la plus grande force. 4572.

Grand Théâtre des Funambules

sous la direction de M. FONTENAY, de Tivoli.

La Loge est située sur le Plein, *à côté du Cirque.*

La représentation de mercredi, 18 mai, sera composée de quatre parties.

Les Billets et Affiches en donnent le détail.

On commencera à 8 heures précises.

POSITIVEMENT LES 2 DERNIERS JOURS DE L'EXPOSITION

DES PUCES INDUSTRIEUSES,

ouverte de 10 du matin à 9 heures du soir, dans la rue dite le *Lange Pooten*. Entrée 50 cents.

4557. L. BERTOLOTTO.

Nederlandsche Maatschappij van Schoone Kunsten.

BESTUURDER : J. W. TEN HAGEN EN COMP.

Associatie Kunstkronijk.

Tot prijzen der *Kunstkronijk*, welke onden de geabonneerden, door het LOT zullen verdeeld worden, zijn door het Bestuur, naar de voorlichting en keuze der Commissie, de volgende Schilderijen aangekocht :

N° 15. J. van Deventer, *een Boomrijk Landschap bij Avondstond.* n° 17. C. L. W. Dreibholtz, *eene woelende Zee met Schepen, aan de kust van Frankrijk.* n° 20. C. A. Gretsen, *een Bezoek bij het Graf.* n° 32. J. F. Hoppenbrouwers, *een Hollandsch Landschap bij Winter.* n° 42. Mej. H. Knip, *het uitgaan van eene Dorpskerk.* n° 66. P. Plas, *een Landschap met staand en liggend Vee.* n° 75. C. Rochussen, *een Landschap.* n° 76. N. J. Roosenboom, *een Landschap.* n° 96. S. L. Verveer, *een Hollandsch Landschap.*

Voor deze Schilderijen slechts de helft der beschikbare som besteed zijnde, zoo heeft de Commissie de volgende stukken, welke met een gecadreerd waterverf aangedeid, gekozen, ten einde daarmit, bij het Bestuur, door het het LOT te doen, beslissen, welke van dezelve zullen worden aangekocht.

N° 2. Akkeraak, *een Boerenhuis.* n° 105. C. J. Behr, *een Stadsgezigt.* n° 109. P. G. Bernard, *een Kinderhoofd.* n° 8. Cabat, *eenige Kinderen ; schoolje spelende.* n° 110. Samuel van Oudendorp, *een Teekening.* n° 143. V. G. J. Cuypers, *een Landschap met Vee.* n° 13. L. Davelaar, *twee Honden.* n° 14. Idem, *Idem.* n° 19. F. van Eysden, *de Muzijkles.* n° 22. F. A. Brenhaus de Groot, *een Strandgezigt.* n° 29. T. Hoen, *een Havengezigt.* n° 36. Ten Kate, *Bedelaars.* n° 43. Mej. de Koning, *een Bloemstuk.* n° 50. Leickert, *een Stadswal.* n° 123. Van der Meer Mohr, *een Binnenhuis.* n° 55. Molijn, *het Sterfbed.* n° 125. Neoudenburg, *een Binnenhuis.* n° 74. Ringeling, *een oud Man.* n° 79. Mej. Schmetterling, *eene Miniatuur Schilderij.* n° 82. J. G. Smits, *een Landschap.* n° 89. H. C. Temminck, *een Huiselijk Tafereel.* n° 93. H. Verpoeken, *een Landschap.* n° 139. F. Waanders, *Portret van eenen Geestelijke.* n° 100. J. Weissenbruch, *een Stadsgezigt.* n° 143. A. H. Winter, *een Landschap met Boomen.* n° 141. P. F. van Wijngaert, *eene Grootmoeder.*

Er is in het Lokaal der *Tentoonstelling*, en bij alle Boek- en Kunst-Handelaren des Rijks gelegenheid, om zich te abonneren op de *Kunstkronijk*, welke, behalve 24 vellen druks en 24 gegraveerde of gesteendrukte platen, waarvan er meerendeels twee afgeleverd worden, ook nog voor den prijs van 10 f. een LOT, en dit een kans bezorgt in deze Loterij, welke den 15 Junij eene Kommende zal plaats hebben. 4583.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 19 mai 1842. (Représentation n° 5.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner

La première représentation de la reprise de l'ANNE DE BOULEN, grand-opéra en 3 parties, musique de Donizetti. Suivi de la première représentation de L'AVEUGLE ET SON BATON, vaudeville en un acte par MM. Varin et Laurencin.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Théâtre des Frères Lehmann

dans la grande loge sur le Plein, *à côté du Cirque.*

Aujourd'hui mercredi, la 9me et avant-dernière représentation de la troupe des Pantomimistes Russes, sous la direction des FRÈRES LEHMANN, sera composée des exercices et pièces indiquées sur les Billets et Affiches.

THÉATRE NATIONAL.

Mercredi, le 18 mai 1842.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE par les Acteurs Français du Grand Théâtre d'Anvers, réunis à la Troupe Hollandaise de M. FOUGEROUX.

Les Affiches et Billets indiquent les exercices et pièces dont le spectacle est composé.

On commencera à 8 heures.

Prix des Places : 1er Rang, 1 fl. 40 c. ; 2e Rang, 1 fl. ; 3e Rang, 70 c. 4e Rang, 40 cents.

Nederlandsche Maatschappij van Schoone Kunsten.

BESTUURDER J. W. TEN HAGEN EN COMP.

Tentoonstelling van Kunstwe

IN HET GEBOUW DER MAATSCHAPPIJ, *WESTEIN*

TE 'S GRAVENHAGE ;

Welke zal geopend zijn op den VIERDEN mei 1842, en ged GEHEELD MAAND, Zon- en Feestdagen uitgezonderd, va ten TIEN tot des namiddags ten VIER ure, zal kunnen bezigt

ENTREE 25 CENTS.

Op deze *Tentoonstelling* zal de keus en aankoop geschied Kunststukken, welke door de Commissie gekozen gedurende om bijdrage dat het, onder de *Deelhebbers* der *Kunstkronijk* verdeeld.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 17 MAI.

	Int.	Cours du 15 mai.	Cours du 17 mai. Fluctuations.	
PAYS-BAS.				
Dette active.	2½		de 101 3/8	à 101 1/2
d° d°	2½	52 7/16	» 52 1/2	» —
d° différée	2½	—	» —	» —
Billets de chance.		—	» 26 3/8	» 26 5/8
Syndicat.		98	» 98 1/16	» 98 3/8
d°	3	—	» 77 3/8	» —
Société de Commerce	4½	—	154	» 154 1/2
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes.	5	99 3/4	» 99 5/8	» 99 11/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» —	» 105 1/2
d° d° 1823 & 1829.	5	—	» —	» 105 1/2
Disc. au C. Lotteries.	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» 69 1/4	» —
d° à Hambourg.	6	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» —	» —
Emprunt de 1839.	4	—	» 89	» 89 1/2
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830.	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rx.		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam.	5	—	» —	» —
d° à Londres.	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris.		—	» —	» —
Defféred.		—	» —	» —
Ardouin.	5	20 1/8	» 21	» 21 1/16
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95	» —
d° métalliques.	5	—	» 107 3/8	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certific. à Amsterdam.	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5	—	» —	» —
d° à Londres.	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres.	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscriptions.		—	» —	» —
POLOGNE. Actions.	5	135	» 151 1/2	» 152
BRÉSIL. Capt. Ann.	5	—	» 63 3/4	» —
MEXIQUE.	6	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°.	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 17 MAI.

	Int.	
Métalliques.	5	111 1/4
Naples.	5	—
Ardouin.	5	21 1/2
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	—
Lots de Hesse.		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/4 heure).

Ardouin 21 1/8 A. 15/16 P.

Idem, Primes à 1 mois :

BOURSE DE VIENNE DU 10 MAI.

Métalliques, 5 %	109 1/8
Dito, 4 %	100 5/16
Dito 3 %	—
Lots de 1821.	
Actions de la Banque.	

BOURSE DE PARIS DU 16 MAI, à

	Cours du 13 mai.	Cours du 16 Fluctuations.	
FRANCE.			
Cinq pour cent.	119 45	de 119 55	à 119 70
Trois pour cent.	81 70	» 81 75	» 81 80
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin.	23 7/8	» 24 1/8	» 24 1/4
Anc. différé, 5 int.	—	» —	» —
Nouv. dito, d.	—	» —	» —
Passive.	—	» —	» —
NAPLES.			
Certificats Falconet.	—	107 80	» —
PAYS-BAS.			
2 1/2 pour cent.	—	» 53 1/8	» —
BELGIQUE.			
Dette active.	104	» 104	» —
Dito.	—	» —	» —
Banque belge.	790 00	» 795 95	» —
ÉTATS-UNIS.			
Obl. de la Banque.	—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842.	—	» —	» —
(Jouiss. du 15 oct. 1840.	—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841.	—	» —	» —
Etat de New-York, j. octobre 1840.	—	» —	» —
Etat d'Ohio, j. avril 1842.	6	» —	» —

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. S'adresser, franco, au bureau de l'Indicateur, *Marché-aux-Herbes*, section E, N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Kreuzer, à Vienne, *Graben, Fürst-St.-Thomas-Haus*, et M. Bernard, libraire, *Rue des Fèves-St.-Thomas (Place de la Bourse)*, n° 5, sont seuls chargés des *Abonnemens et Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.